



Immeuble Prado Plaza  
42 Rue des Mousses  
13008 MARSEILLE  
Tél. : 04 86 01 08 60  
Fax : 04 86 01 03 09

## **Fonds de dotation CLEM**

**11 rue Niepce**

**69 004 LYON**

---

<p><b>RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS</b></p>
--

**PRESENTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022**

---

*h*

## Sommaire

1. Opinion.....	3
2. Fondement de l'opinion .....	3
2.1. Référentiel d'audit .....	3
2.2. Indépendance .....	3
3. Justification des appréciations .....	3
4. Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'organe appelé à statuer sur les comptes.....	4
5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement du fonds de dotation relatives aux comptes annuels.....	4
6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels.....	4

Aux adhérents,

## 1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Fonds de dotation CLEM relatifs à l'exercice clos le 31/12/2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

## 2. Fondement de l'opinion

### 2.1. Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### 2.2. Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2022 à la date d'émission de notre rapport.

## 3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

Nous avons vérifié le caractère approprié des règles et méthodes comptables relatives notamment aux dons effectués et aides financières octroyées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

#### 4. Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'organe appelé à statuer sur les comptes

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du Président et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

#### 5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement du fonds de dotation relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

#### 6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

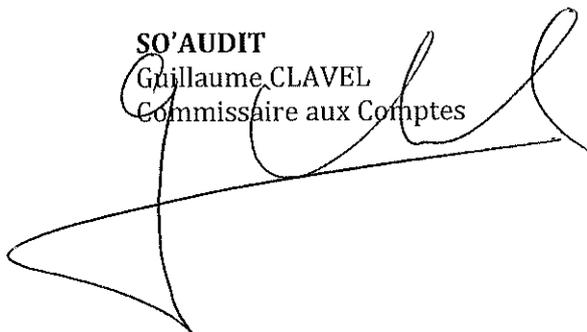
- › il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime

suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- › il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- › il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- › il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- › il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Marseille  
Le 29 décembre 2023

**SO'AUDIT**  
Guillaume CLAVEL  
Commissaire aux Comptes



## FONDS DE DOTATION CLEM - EXERCICE 2022

### BILAN

ACTIF	Exercice 2022		Exercice 2021	
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	NET	NET
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations et Créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
<b>Total I</b>	-	-	-	-
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par legs ou donations Autres				
Autres				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	112 572		112 572	103 454
Charges constatées d'avance				
<b>Total II</b>	<b>112 572</b>		<b>112 572</b>	<b>103 454</b>
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Écarts de conversion Actif (V)				
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)</b>	<b>112 572</b>		<b>112 572</b>	<b>103 454</b>

## FONDS DE DOTATION CLEM - EXERCICE 2022

### BILAN

PASSIF	Exercice 2022	Exercice 2021
<b>FONDS PROPRES</b>		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	-4 542	-4 542
Excédent ou déficit de l'exercice		
Situation nette (sous total)		
Fonds propres consommables	116 514	107 396
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>Total I</b>	<b>111 972</b>	<b>102 854</b>
<b>FONDS REPORTES ET DÉDIÉS</b>		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
<b>Total II</b>	-	-
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>Total III</b>	-	-
<b>DETTES</b>		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	600	600
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
<b>Total IV</b>	<b>600</b>	<b>600</b>
Écarts de conversion Passif (V)		
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)</b>	<b>112 572</b>	<b>103 454</b>

## FONDS DE DOTATION CLEM - EXERCICE 2022

### COMPTE DE RESULTAT

	Exercice 2022	Exercice 2021
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service		
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	30 971	22 604
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits		
<b>Total I</b>	<b>30 971</b>	<b>22 604</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	971	604
Aides financières	30 000	22 600
Impôts, taxes et versements assimilés		
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges		
<b>Total II</b>	<b>30 971</b>	<b>23 204</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS :</b>		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total III</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

## FONDS DE DOTATION CLEM - EXERCICE 2022

### COMPTE DE RESULTAT

	Exercice 2022	Exercice 2021
<b>CHARGES FINANCIÈRES :</b>		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total IV</b>	-	-
<b>RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)</b>		
<b>3. RÉSULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)</b>	-	-
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
<b>Total V</b>	-	-
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES :</b>		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
<b>Total VI</b>	-	-
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)</b>	-	-
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
<b>Total des produits (I + III + V)</b>		
<b>Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)</b>		
<b>EXCÉDENT OU DÉFICIT</b>	-	-
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
<b>TOTAL</b>		
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
<b>TOTAL</b>		

# Fonds de dotations CLEM

## ANNEXES

### Préambule

Le fonds de dotation CLEM a été constitué en date du 15 juillet 2019 et enregistré au journal officiel en date 31 aout 2019.

L'exercice comptable couvre la période du 01/01/2022 au 31/12/2022. Il s'agit du 4ème exercice comptable.

### Activité du fonds de dotation

Le fonds de dotation CLEM a tout particulièrement agi, au cours de cet exercice, en venant en aide aux mineurs en situation de fragilité soit de leur situation économique ou sociale soit du fait de le leur situation personnelle. Les dons versés à l'association « Espérances banlieues » répond totalement aux critères mentionnés ci-dessus en contribuant, également à l'éducation afin de réduire les inégalités sociales.

## Principes et méthodes comptables

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 1215 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentations des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement ANC n°2014-03 relatif au Plan Comptable Général, sous réserve des dispositions particulières figurant dans le règlement ANC n°2018-06.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

### Dons

Au cours de cet exercice, 2 dons ont été perçus par le fonds pour un montant global de 40088,04€.

### Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

## Autres Informations

### Rémunération des dirigeants

Les membres du Conseil d'Administration exercent bénévolement leur mandat. Aucune rémunération en espèces ou en nature ne leur est versée.

### Honoraires des Commissaires aux Comptes

	Montant
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	600
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services	

### Charges

Le fonds de dotations CLEM à accordées au cours de son exercice 2022, les contributions ont été réparties de la manière suivante :

- Association Réseau Espérance Banlieues : 30.000€

### Evènements postérieurs à la clôture

Néant

**TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES**

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres consommables	107 396		40 088	(30 970)	116 514
Subvention d'investissements					
Réserves					
Report à nouveau	(4 542)				(4 542)
Résultat de l'exercice					
<b>TOTAL</b>	<b>102 854</b>		<b>40 088</b>	<b>(30 971)</b>	<b>111 972</b>

**ETAT DES CREANCES ET DES DETTES**

Créances	Montant	Dont a un an au plus	Dont à plus d'un an
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>			
Prêts			
Dépôts et caution			
Titres financiers immobilisés			
Autre immobilisations financières			
<b>ACTIF CIRCULANT</b>			
Stocks			
Avances et acomptes versés aux fournisseurs			
Créances et comptes rattachés			
Personnel et compte rattachés			
Etat et autres collectivités publiques			
Débiteurs divers			
Legs et dotations en cours de réalisation			
<b>TOTAL</b>	NA	NA	NA

Dettes	Montant	Dont à un an au plus	Dont a plus d'un an	Dont à plus de cinq ans
Emprunts auprès des établissements de crédit				
Intérêts courus sur emprunts				
Emprunts et dettes auprès d'organismes publics				
Dépôts et autres dettes financières				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	600	600		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Dettes sociales				
Etat et autres collectivités locales				
Autres dettes				
<b>TOTAL</b>	600	600		